

Délibération n°
2026.004

Séance du 22/01/2026
N° ordre : 04



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Excusés : 7
- Votants : 24
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

AFFAIRE BUDGETAIRE

DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE L'ETAT DETR

Travaux de restructuration
des ateliers municipaux

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 26/01/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 26/01/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux janvier deux mil vingt-six à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2026

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDON, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES :

Martine JUGIE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Carine PERRIER (pouvoir donné à Nathalie EL KEJJAOU), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune possède un bâtiment dédié aux Services Techniques rue des Muriers qui a été construit en 2000 ;

Considérant que ce bâtiment accueille l'ensemble des agents des services techniques et permet le stockage des différents matériels destinés à chaque cellule (mécanique, espaces publics et bâtiment) ;

Considérant que depuis 25 ans, le parc de matériel et les besoins de stockage ont évolué et que la façade en bardage bois du bâtiment s'est dégradée ;

Considérant que la surface au sol du bâtiment est suffisante mais une réorganisation intérieure et extérieure est nécessaire ;

Considérant que les travaux consistent à rénover le bardage de la façade avec la création d'un auvent, la création de portes sectionnelles d'accès à la zone de stockage intérieure et à la zone mécanique, l'aménagement d'un parking extérieur et d'un plan de circulation afin de sécuriser les mouvements de véhicules internes, livreurs ou visiteurs ;

Considérant que le montant estimatif des travaux s'élève à 80 000 € HT ;

Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 45% du montant HT des travaux avec une assiette éligible de 350 000 € HT ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE de réaliser les travaux de restructuration des ateliers municipaux avec création d'un plan de circulation dont le montant estimatif s'élève à 80 000 € HT.**
- **SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour l'année 2026 auprès de l'Etat au titre de la DETR - Rénovation de Locaux Techniques :**

**Délibération n°
2026.004**

Séance du 22/01/2026

N° ordre : 04

Suite n° 1

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
80 000 €	DETR	45 %	350 000 €	36 000 €

- **ARRETE** le plan de financement pour cette opération comme suit :

Subvention ETAT (DETR)	36 000 €
Autofinancement	44 000 €
TOTAL HT	80 000 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026.
- **DIT** que ce dossier constitue la priorité n° 3 au titre des demandes de subvention DETR 2026 faites aux services de l'Etat.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 22 janvier 2026,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 26/01/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 26/01/2026